



## MARSEILLE

# Les pêcheurs devront avoir le sens de la mesure !

Les ciseaux et le mètre ruban deviennent les accessoires indispensables d'une activité de loisir plus réglementée

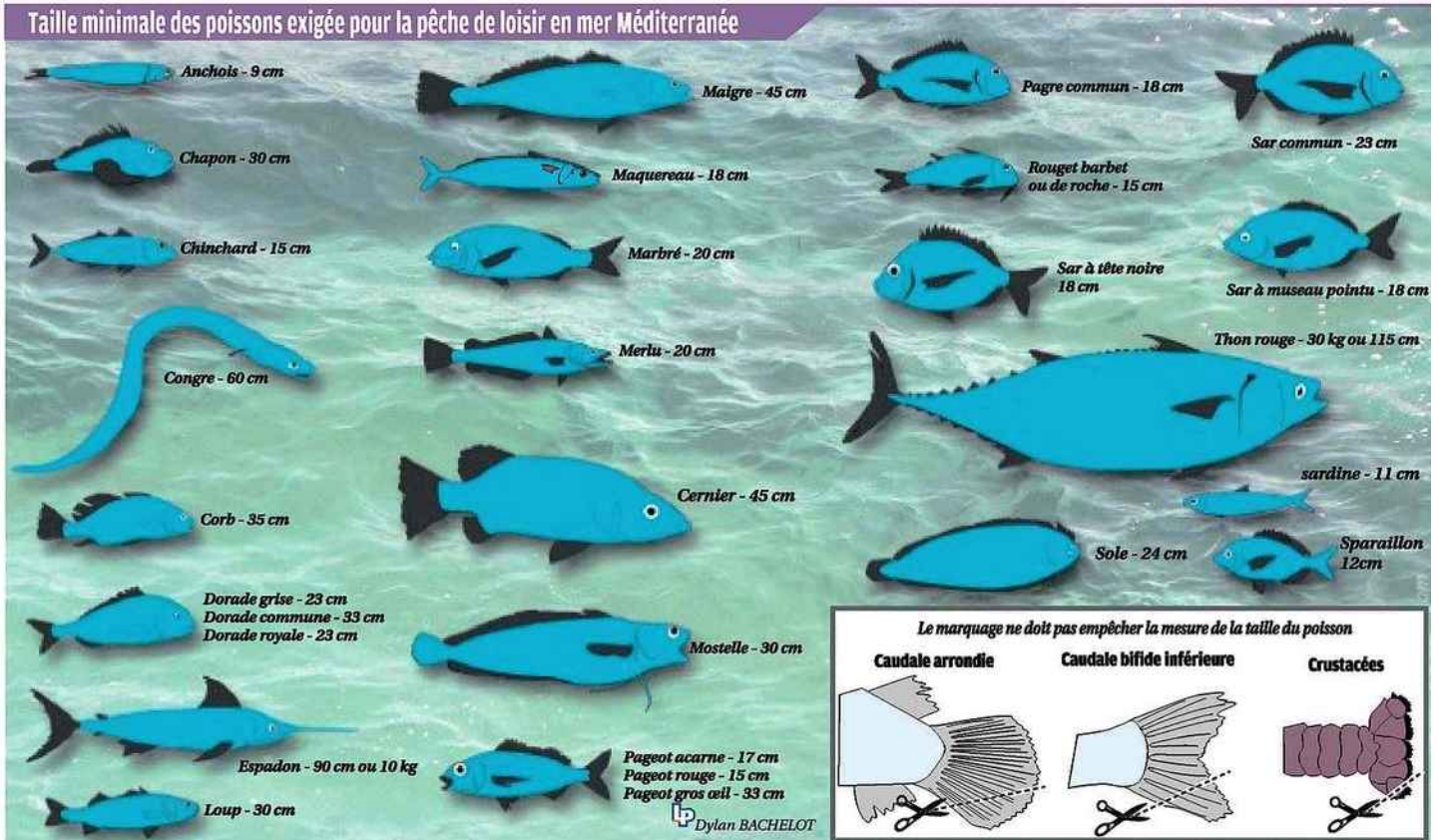
**A**pplication concrète de la Charte pour la pêche en mer de loisir éco-responsable adoptée au cours de l'été 2010 dans le sillage du Grenelle de l'Environnement, une nouvelle réglementation a vu le jour à la fin de l'an dernier. Elle vise à la fois à protéger la faune marine contre la "surpêche" et à lutter contre les activités illicites comme le braconnage. Cette charte est surtout le fruit d'une longue concertation entre les pouvoirs publics et les cinq associations nationales représentatives de pêcheurs-plaisanciers qui demandaient depuis plusieurs années sa rédaction, soutenus par les scientifiques.

La mesure la plus innovante et la plus commentée par les pêcheurs amateurs concerne l'obligation de sectionner une partie de la queue de chaque poisson capturé, quel que soit le mode de prélèvement (pê-

che à pied, pêche depuis une embarcation ou chasse

**30 cm**  
au minimum pour un loup. Faute de quoi, il faut le remettre à l'eau.

sous-marine). Très concrètement, l'opération consiste à donner un coup de ciseaux dans la partie inférieure de la nageoire caudale afin de marquer de manière définitive l'animal et rendre ainsi plus difficile sa commercialisation sur les marchés parallèles. Une intervention à réaliser en prenant garde à ce que la découpe n'empêche pas les agents assermentés de mesurer la taille du poisson, elle aussi soumise à réglementation. L'arrêté du 27 mai 2011 qui institue ce marquage établit la liste des 24 espèces concernées (1) sur



le littoral français ainsi que les sanctions prévues en cas d'infraction (une amende pouvant être assortie de la saisie de tout le matériel de pêche). Quant à la vente illégale du produit de la pêche récréative (de loisir), elle est punie d'une amende pouvant atteindre 22 500 €!

L'autre grande évolution réglementaire concerne la dimension minimale des prises. Tailles que l'arrêté du 26 octobre 2012 augmente ou bien crée de toutes pièces pour les espèces qui n'en possédaient pas encore ; cela afin de

réduire le nombre de captures d'animaux non matures et favoriser la reconstitution des stocks les plus menacés. Il faut savoir que par le passé, quasiment toutes les espèces méditerranéennes étaient soumises à une taille minimale mais cette réglementation a été en grande partie abrogée au milieu des années deux mille ; seules huit espèces continuant à en bénéficier.

Les pêcheurs vont donc devoir se montrer très attentifs aux dimensions des poissons qu'ils sortiront de l'eau, à commencer par le très emblématique

loup dont la taille minimale passe de 25 à 30 cm. Même augmentation pour le rouget barbet (ou rouget de roche) qui passe de 11 à 15 cm, et dans une moindre mesure de la sole qui gagne un centimètre (24 cm au lieu de 23).

Vingt-six espèces méditerranéennes se trouvent donc à nouveau soumises à une taille minimale, parmi lesquelles le congre mais aussi toutes les variétés de dorades, de pageots et de sars. Situation étonnante en revanche pour l'espadon dont la nouvelle taille minimale, issue d'une recommandation de

l'ICCAT (Commission internationale pour la protection des thonidés de l'Atlantique) est en diminution. Ce superbe poisson peut désormais être capturé s'il ne mesure que 90 cm ou ne pèse que 10 kg alors qu'étaient exigés au moins 125 cm ou 25 kg...

Des amateurs dont les fédérations comme la très puissante FNPPSF, rappellent que la pêche de loisir ne représente que 2 % du total des prises annuelles, regrettant dès lors amèrement que les professionnels ne soient pas soumis eux aussi à une limitation de taille.

Quoi qu'il en soit, et s'ils ne les possèdent pas déjà, "les pêcheurs du dimanche" devront ajouter deux instruments à leur panoplie : une paire de ciseaux et un mètre ruban. A moins de posséder de bonnes dents et d'avoir un compas dans l'œil...

Philippe GALLINI

(1) Loup, bonite, cabillaud, corb, denti, dorade (coryphène et royale), espadons, homard, langouste, lieu (jaune et noir), maigre, makaire bleu, maquereau, marlin bleu, pagre, rascasse rouge, sar commun, sole, thazard, thon jaune et vollier

## LES ÉCHOS DU LARGE

### ● Géant certes, mais calmar ou... calamar ?

La grande première scientifique réalisée le 10 janvier dernier par une équipe d'océanologues japonais en parvenant à filmer un calamar géant bien vivant dans son élément naturel, a permis d'en apprendre un peu plus sur le comportement de cet immense céphalopode aussi discret que mystérieux. Mais au fait, s'agissait-il d'un calamar ou d'un... calmar ? Les deux mon capitaine ! En effet, d'origine italienne (calamaro), le mot calamar est devenu calmar dans la langue française sauf dans le sud-est, et plus particulièrement en Provence où sa racine transalpine a été conservée dans son intégralité. Il s'agit donc bel et bien du même animal, également connu sous son nom scientifique *Architeuthis*, même si dans le langage courant, à Marseille et alentours, "calamar" désigne plus spécifiquement les espèces commercialisées sur les étals des poissonniers.

### ● Le port de Houston (Texas) veut ouvrir un bureau à Marseille

Deuxième port de États-Unis et 13<sup>e</sup> plus grand de la planète avec un trafic de 225 millions de tonnes en progression de 45 %, Houston souhaite implanter un bureau permanent à Marseille afin de développer les relations entre les deux plates-formes. Dans ce but, des représentants du port texan ont rencontré récemment le premier adjoint au maire de Marseille, Roland Blum, en présence de Diane Kelly, consul général des États-Unis dans la cité phocéenne.

### ● Première escale à Toulon de la nouvelle frégate "Aquitaine"

Événement en perspective ce lundi à Toulon avec la toute première escale de la nouvelle frégate multimission *Aquitaine*, actuellement en essais en Méditerranée en vue de son admission au service actif prévue dans le courant de l'année. Manœuvrée par un équipage de 108 marins, l'*Aquitaine* préfigure la nouvelle génération de navires de combat de la marine française. Longue de 142 m pour un déplacement de 6 000 tonnes, cette frégate qui peut filer 27 nœuds (50 km/h) et parcourir 6 000 nautiques (11 000 km), est capable de réaliser des frappes de grande précision, très loin à l'intérieur du territoire ennemi, grâce à ses missiles de croisière navals. Equipée d'un hélicoptère de transport NH90 *Caiman*, elle offre également une base de départ idéale pour des forces spéciales.

## RÉPARATION NAVALE

# Deux mois d'expertise en forme 10 pour le "Bonaparte"

Conformément au calendrier élaboré par la SNCM, le *Napoléon Bonaparte* a quitté hier matin la forme de radoub numéro 8, à Mourepiane, où il avait été admis il y a 14 jours, pour gagner la forme n° 10, face au quartier de l'Estaque. Un trajet de 2,2 km en quasi-ligne droite que le navire en panne de moteur a effectué à vitesse très réduite, tracté par deux remorqueurs de la société Boluda. Désormais amarré au quai Ouest du plus grand bassin de réparation navale de Méditerranée, le car-ferry devrait séjourner au moins huit semaines dans ce parking à flot, le temps que soient entièrement démontés ses moteurs principaux et ses groupes électrogènes en vue de leur expertise. Des négociations sont d'ailleurs en cours pour désigner l'entreprise qui sera chargée de ce travail. Après avoir examiné une à une chaque pièce de l'appareil propulsif et des générateurs électriques, les ingénieurs rédigeront le cahier de spécifications ; sorte de mémento qui établit la liste et surtout le coût des interventions nécessaires à la remise en service du *Bonaparte*. Ce document déterminera notamment s'il convient de remettre le navire dans sa configuration d'origine ou d'en modifier certains éléments. Sur la base de ce



Pris en remorque, le navire-amiral de la SNCM fait son entrée dans l'immense forme 10. On distingue au droit du logo rouge [www.sncm.fr](http://www.sncm.fr), la brèche entièrement réparée et repeinte. /PHOTO PH G

cahier et si les assureurs du navire donnent leur aval, un appel d'offres international pourra alors être lancé par la SNCM en vue de faire réaliser l'ensemble des travaux nécessaires.

Une première entreprise locale

est déjà intervenue avec succès. Il s'agit du Chantier naval de Marseille (CNM) qui gère la forme 8 et auquel a été confiée une opération importante : la réparation de la brèche ouverte sur le flanc droit du navire, sous la ligne de

flottaison, lors de son accident survenu le 28 octobre dernier. Une plaie béante aujourd'hui parfaitement cautérisée et dont seule la peinture récemment appliquée laisse deviner les contours.

Ph.G.